



Rapport des Représentants du Syndicat au Conseil d'Administration de SEMELEC 63 sur l'exercice 2017

établi conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales sur les sociétés d'économie mixte locales

L'an deux mille dix-huit, le treizième jour du mois d'octobre, à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8, par renvoi du L.5211-1, du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

Gilles MAS, Daniel GORCE, Michel NORE, Yves FOURNET-FAYARD, Cyril HAUTEVILLE, Frédéric POYET, Sébastien BOROWSKI, Jean-Louis HOSTALIER, Jean-Michel VARGAS, Bernard VEISSIERE, Cédric SIMON, Jean-Pierre SAUVANT, Emmanuel PINTE, Michel NICOLLET, Gilles GUERET, Gérard LAFONTAINE, Jean-Pierre CHASSANG, Jacques PEROL, Alain HAUTIER, Denis FOURNIAT, Pascal CAILLET, Michel BOYER, Sébastien GOUTTEBEL, Annie TALLARD, Bernard VELLETT, Gérard CHANSARD, Serge BRIOT, Noël MESTRE, Jean-Claude SAUVAT, Christophe CHISSAC, Alain GUILHEN, Alain PAULET, Vincent PERGET, Antonio MARQUES, Jean-Pierre PEYRIN, Gérard ROUX, Eric BRUGIERE, Philippe DUDYSK, Marcel BARGEON, René HERAUT, Daniel CRAMER, Marc-Antoine DEVERNOIX, Corinne BOUCHARIN, Richard VEGA, Max CLERMONT, Gérard HILAIRE, Pascal DÉCOTTE, Jean-Paul CHANAL, Bernadette DUTHEIL, Jean-Paul POUZADOUX, Didier MATRAS, Daniel ROUX, Christian MELIS, Guy GALLAIS, Pierre METZGER, Dominique BRIAT, Marie-Christine BELOUIN, Monique BONNET, Alain CATHERINE, Jean-Pierre COGNERAS, Daniel FERRAGU, Françoise GATTO, Patrick HEBUTERNE, Bernard JARLETON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Chantal LAVAL, Jean-Yves MANIEL, Roch MENES, Michel MIRAND, Thierry OLIVAIN, Bruno PONTRUCHER, Romain REBELLO, Jacques SCHNEIDER, Jean-Pierre AUJEAN, Christine THOMAS, Christine TORRESAN-LACROIX, Bernard VILLEBRUN

Suppléants ayant pouvoir :

Michel PAQUET, Jean-Claude RICHARD, Jean-Claude PEYRONNY, Pierre MONTEIL, Christian GUÉNOLÉ, Stéphane RODIER, Evelyne BRUN, Jacques LARDANS, Jean-Christophe BELLANGER

Pouvoirs :

Daniel QUENIN à Marcel BARGEON, Nicole GIRY à Bernard VEISSIERE, Grégory BERNARD à Monique BONNET, Nicolas BONNET à Marie-Christine BELOUIN, Marie-Claude CAMINADA à Chantal LAVAL, Jocelyne CHALUS à Thierry OLIVAIN, Francis CHATELLIN à Jean-Pierre COGNERAS, Jean-Pierre FASSIER à Bruno PONTRUCHER, Michel PROSLIER à Françoise GATTO, René VINZIO à Daniel FERRAGU.



Délibération 2018-10-13-05

La Société SEMELEC 63 est une société d'économie mixte locale, créée le 26 février 1992, ayant pour vocation principale de réaliser sous mandat de maîtrise d'ouvrage les travaux d'investissement et de maintenance du Syndicat et de remplir auprès de ce dernier diverses missions d'assistance.

Son capital de 120 434,73 € est détenu à 84,81 % par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme qui compte 4 représentants au Conseil d'Administration, désignés par le Comité syndical réuni en assemblée générale le 25 novembre 2017 : Madame Monique BONNET, Messieurs Jacky BOUKHALFA, Alain HAUTIER et Bernard VEISSIERE.

Le groupe des actionnaires privés, constitué de 7 personnes physiques, détient 15,19 % du capital et dispose d'un siège d'administrateur.

La dernière assemblée générale de SEMELEC 63 qui s'est tenue le 27 juin 2018, a arrêté les comptes de l'exercice 2017, vingt-cinquième exercice social. L'exercice clos fait apparaître :

- Un chiffre d'affaires net : 1 118 971 € HT, (- 1,8%)
- Une valeur ajoutée estimée à 70,7 %, (- 0,4%)
- Un effectif moyen de 15 salariés en équivalent temps plein (+1 par rapport à 2016)
- Un déficit de 229 123 €

L'assemblée générale de la société a décidé d'imputer ce déficit au chapitre « report à nouveau ».

Au plan patrimonial, la situation au 31 décembre 2017 se résumait ainsi :

- Actif immobilisé net 13 648 €
- Capitaux propres 2 047 106 € (- 10%)

En conclusion, l'activité de la société consacrée exclusivement au SIEG du Puy-de-Dôme, la composition de son capital et de son conseil d'administration en font une société liée au Syndicat au sens de l'article 19 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Aucune modification statutaire de la société SEMELEC 63 n'est intervenue au cours de l'exercice 2017.

Le Président propose à l'assemblée de prendre acte du rapport des représentants du SIEG au Conseil d'Administration de SEMELEC 63 pour l'exercice 2017.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	142
Nombre de délégués présents	86
Nombre de pouvoirs	10

Pour : 84 Contre : 1 Blanc : 6 Nul : 0

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 17/10/2018 et de la publication le 17/10/2018

Fait à Cournon d'Auvergne, le 13 octobre 2018

Pour copie conforme

Le Président du SIEG

Bernard VEISSIERE


